

MODALITES**Formation en présentiel – Validité 4 ans****PUBLIC**

Professionnels de Santé inscrits dans la 4^{ème} partie du Code de la Santé Publique

PRÉ-REQUIS

Formation obligatoire pour l'exercice de la pratique Dentaire

Conformément à la réglementation Arrêté du 1er juillet 2019 relatif à l'Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence – Annexe 2

DURÉE – LIEU

21 heures (3 jours consécutifs)

Horaires : de 9h à 17h

Locaux CESU - CHI site Saint-Anne et du Pays des Sources

Avenue Pierre Coubertin 40024 Mont de Marsan

ÉVALUATIONS & VALIDATION DES ACQUIS

- ↳ Évaluation préalable par entretien.
- ↳ Évaluation pratique de l'acquisition et des comportements du stagiaire
- ↳ Évaluation constante des acquisitions théoriques et gestuelles lors de face à face pédagogique.
- ↳ Mise en situation

SANCTION

- ↳ Certificat de réalisation.
- ↳ Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence de Niveau 2 (AFGSU2) valide 4 ans
- ↳ Questionnaire de satisfaction

PSH

Nos formations peuvent être accessibles en fonction de votre handicap. Contactez-nous.

CONTACT : Mme Corinne GOIGOU

☎ 05 58 74 19 18

✉ Adfoc40@orange.fr ou contact@adfoc40.fr

OBJECTIFS

- ↳ Acquérir les connaissances nécessaires à l'identification d'une urgence à caractère médical.
- ↳ Acquérir la pratique des gestes adaptés dans la prise en charge d'une urgence à caractère médical en attendant l'arrivée de l'équipe médicale.
- ↳ Etre capable de s'intégrer en tant que professionnel de santé dans la chaîne de soins face à un risque collectif, selon son niveau de compétence.
- ↳ Etre capable de s'intégrer dans la chaîne de soins face à un risque collectif, selon son niveau de compétence.

MODALITES PEDAGOGIQUES

Formateur en présentiel pour un groupe de 7 à 12 participants

Formateur GSU ou Enseignants CESU

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- ↳ Méthode pédagogiques de découverte et de résolution de problèmes. Support de formation powerpoint
- ↳ Cas concrets contextualisés
- ↳ Méthode de simulation dans l'acquisition des techniques procédurales
- ↳ Exposés, discussions

DATES : 23 – 24- 25 septembre 2024

TARIF : le tarif s'entend repas compris

Adhérent : 600 €

Non adhérent : 640 €

Inscription : 30 jours ouvrables avant la date de début de la formation.

Cette formation peut donner lieu, sous conditions, à une prise en charge par votre FAF/OPCO

Programme

Conforme à la réglementation Arrêté du 1^{er} juillet 2019 relatif à l'Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence – Annexe 2

- ✚ Identification, protection face à un danger et alerte.

- ✚ Prise en charge des urgences vitales,
 - ↳ Agir face à une inconscience,
 - ↳ Agir face à un arrêt cardiorespiratoire,
 - ↳ Agir face à une obstruction aiguë des voies aériennes,
 - ↳ Agir face à une hémorragie

- ✚ Prise en charge des urgences potentielles
 - ↳ Agir face à une brûlure
 - ↳ Agir face à un traumatisme

- ✚ Sensibilisation aux risques collectifs NRBCE
 - ↳ Agir face à un accouchement inopiné

Signature du participant :